

COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON

Procès-Verbal des délibérations de la Séance ordinaire du 13 février 2020

L'an deux mil vingt, le treize février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents : MM. MARIEMBERG Jean-François, Maire, CLAUDET Eric 1^{er} adjoint, BOUS Xavier, 2nd adjoint, Mmes LEPAGE Isabelle, CHAPUT Marie-Ange, JONETTE Marie, MM. PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Eric, LEDOYEN Jean-Pierre, CAPART François, MALGRAS Jean-Marc.

Absents excusés : MM. BLANCHETETE Gilbert, VENERUCCI David, Mmes LE LOUARN Françoise, BECRET Lise.

1. Vente de la parcelle située rue des Cerisiers.

Une demande de Mme BEUZELIN a été adressée en mairie, en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain, située rue des Cerisiers. Il s'agit d'une parcelle de 23 centiares environ située entre la propriété de Mme BEUZELIN et celle de M. et Mme BREDEL. La candidate à l'acquisition propose un prix au mètre carré allant entre 10 et 15 €. Il s'agit d'un talus en friches.

Le Conseil accepte de vendre cette parcelle au prix de 15 € le mètre carré. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Voté à l'unanimité.

2. Convention avec la société éolienne.

Le maire rappelle que la société NEOEN a engagé des études en vue de réaliser un projet éolien sur la Commune. Le choix des emplacements a été négocié entre la société éolienne et les propriétaires, en fonction des contraintes techniques (espacement vis à vis des lisières de forêts, distance minimale des villages, des routes départementales, contraintes fixées par l'aviation civile et l'aviation militaire, résultats des études « avi-faune », acoustique,...).

Une promesse de bail à construction a été signée avec NEOEN, en vue de la réalisation d'au moins une éolienne sur le domaine privé communal. Dans l'hypothèse où l'implantation ne pourrait pas se concrétiser, la société éolienne versera chaque année, à la commune, une indemnité compensatrice.

Par ailleurs, d'autres engagements ont été pris par la société NEOEN : le versement d'une somme allant de 180 000 à 216 000 €, à la mise en service du parc éolien, en fonction de la puissance du parc éolien créé, la possibilité pour la Commune de devenir actionnaire et pour les particuliers de participer au financement de l'opération, moyennant la souscription de titres participatifs remboursables annuellement pendant 5 ans.

Une convention est proposée par NEOEN, pour l'utilisation et l'entretien des chemins communaux servant à l'implantation des éoliennes. Des indemnités seront versées chaque année pour l'utilisation des chemins, l'entretien des chemins, la location du terrain pour l'éolienne sur le terrain communal (avenant à la promesse de bail à construction). L'indemnité pour l'éolienne qui sera située à la « Corne de Launelle » reste à définir.

S'agissant des chemins, ce sont 4030 m de chemins à renforcer et 830 mètres de chemins à créer. Le conseil autorise le maire à signer, avec la société NEOEN, tous les documents relatifs au projet éolien. Voté à l'unanimité.

3. Compte administratif du budget de l'eau – compte de gestion.

Le compte administratif et compte de gestion du budget de l'eau se présentent comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Exploitation	28 263.90	27 520. 57	743.33
Investissement	193 992.42	41 847.05	152 145.37

Ces comptes se soldent par un excédent. Voté à l'unanimité. Le Maire est sorti pour le vote

4. Compte administratif et compte de gestion de la Commune.

Le compte administratif et le compte de gestion de la Commune se présentent comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	405 114.30	335 866.03	69 248.27
Investissement	329 845.79	296 225. 45	33 620.34

L'exercice se termine avec un excédent. Voté à l'unanimité. Le Maire est sorti pour le vote

5. Acquisition de jeux publics.

Le maire rappelle qu'il était prévu au budget primitif 2019, des crédits budgétaires pour l'acquisition de jeux pour les jeunes et adolescents.

La commission des travaux, réunie fin janvier propose l'achat des jeux suivants :

- Un tobogan pour les 2 – 12 ans
- Un jeu sur ressort
- Une table de « Teqball ».

Divers devis ont été sollicités. Le Conseil retient la proposition de la société IMAJ pour un montant de 15 150 € TTC. Les crédits seront prévus au budget primitif 2020.

Voté à l'unanimité.

6. Demande de la famille BAESTLE.

M. BAETSLE a déposé au domicile du maire dimanche 9 février une demande de subvention au M. BAETSLE a déposé au domicile du maire, dimanche 9 février, une demande de subvention en vue de contribuer au financement de la participation de sa fille aux jeux mondiaux des transplantés au Canada.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de verser une subvention à la famille BAESTLE. Il note effectivement qu'il s'agit d'un beau projet. Mais, il considère qu'il s'agit d'un challenge personnel. Pour ces raisons, le Conseil décide d'accorder une subvention de 100 €. Les crédits seront ouverts au budget primitif 2020 de la Commune au chapitre 6574 « subventions aux personnes privées ».

Il est également rappelé que la famille aurait pu se joindre à une association communale où d'autres actions plus rémunératrices auraient pu être lancées.

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

J-F MARIEMBERG